

ARRÊTÉ DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

Le Conseil communal de la Commune de Val-de-Ruz,

vu la loi sur la protection et la gestion des eaux (LPGE), du 2 octobre 2012 ;

vu le règlement communal sur les eaux, du 18 avril 2016 ;

vu la demande d'octroi d'autorisation générale d'installer présentée par M. Thierry Huguenin pour l'entreprise Jaquet SA à La Sagne ;

vu le préavis favorable de Viteos SA;

sur la proposition du chef du dicastère des eaux,

arrête:

Autorisation Article premier :

M. Thierry Huguenin, né le 27 février 1966, originaire de La Sagne NE, titulaire du CFC de ferblantier – installateur sanitaire, représentant de l'entreprise Jaquet SA, Miéville 112, 2314 La Sagne, est autorisé à exécuter et faire exécuter par le personnel de l'entreprise, sous son contrôle et sa responsabilité, les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz.

Intransmissibilité Art. 2:

La présente autorisation générale est accordée à M. Thierry Huguenin personnellement. Elle est intransmissible.

Conformité Art. 3:

Le titulaire de l'autorisation générale d'installer se conformera en tous points au règlement précité, aux directives GW1 de la SSIGE et aux ordres de Viteos SA.

TH 445578 1/2



Arrêté du Conseil communal

relatif à l'autorisation d'exécuter et de faire exécuter les travaux d'installations intérieures d'eau et d'eaux usées sur le territoire de Val-de-Ruz

Entrée en vigueur Art. 4:

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Art. 5:

Exécution Le dicastère des eaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Val-de-Ruz, le 15 avril 2020

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente Le chancelier

A. C. Pellissier P. Godat

Distribution (en original):

M. Thierry Huguenin 1Chancellerie 1Viteos SA 1

TH 445578 2/2